

Conditions Générales de Vente

1. Généralités / domaine d'application

Nos Conditions Générales de Vente sont applicables si aucun autre accord écrit n'est passé entre les parties contractantes. Les erreurs apparentes, telles que par exemple les erreurs de calcul ou d'écriture, n'ont pas un caractère obligeant et elles peuvent être corrigées par nos soins immédiatement après leur découverte.

2. Offre / documents concernant l'offre

Sous réserve de la disponibilité du produit et d'une éventuelle vente intermédiaire, les offres ont un caractère obligeant. Les prix indiqués dans des catalogues, des listes ou à l'occasion d'expositions sont toujours sans engagement. Tout droits de propriété, d'auteur et d'exploitation sur les figures, les dessins, les calculs et les autres documents sont réservés. Ceux-ci ne doivent pas être transmis à des tiers sans notre accord exprès écrit.

3. Acceptation de la commande

Nous pouvons accepter une commande de client ferme dans un délai de quatre semaines après l'entrée de la commande. L'acceptation se fait par une confirmation de commande écrite ou par le biais d'une livraison de marchandises pour les clients passant régulièrement des commandes.

4. Prix / conditions de paiement

Dans la mesure où l'offre ou la confirmation de commande ne stipule rien d'autre, nos prix s'entendent nets en francs suisses. Le montant de la facture mentionné dans l'offre ou dans la confirmation de commande arrive à échéance dans un délai de trente jours après établissement de la facture ; nous nous réservons toutefois le droit de ne livrer que contre remboursement. La T.V.A. n'est pas incluse dans les prix. Elle sera imputée le jour de l'établissement de la facture, et elle figurera à part sur la facture. La déduction de l'escompte nécessite un accord écrit préalable. L'emballage est compris dans les prix et il n'est pas repris. **Le montant minimal facturé est de 28 francs.**

5. Livraisons

Tant qu'aucune remarque spéciale n'est stipulée, nos commandes concernant la Suisse et la Principauté du Lichtenstein seront livrées selon les règles Incoterms DDP (Delivered Duty Paid). Si le mode d'expédition n'est pas déterminé, nous décidons nous-mêmes du mode d'expédition le plus approprié. Toute responsabilité de notre part est exclue pour ce qui est du choix du mode d'expédition. Le délai de livraison mentionné dans notre confirmation de commande commence lorsque toutes les questions techniques sont clarifiées. S'il devait s'avérer après-coup que les marchandises commandées ne pouvaient pas être livrées, nous sommes en droit de résilier le contrat. Dans ce cas, aucun dédommagement n'est dû de notre part. S'il devait s'avérer après-coup qu'il existe un obstacle à la livraison pour lequel nous ne sommes pas responsables, nous sommes autorisés à livrer jusqu'à deux mois après le délai de livraison sans pouvoir être mis en demeure. Les droits à réparation en raison d'une exécution tardive ou d'une non-exécution sont exclus. Si l'acheteur est constitué en demeure pour non-acceptation ou s'il enfreint ses obligations de coopération, nous sommes en droit d'imputer les dommages subis, y compris les éventuelles dépenses supplémentaires, à l'acheteur. Si l'acheteur est constitué en demeure pour non-acceptation, le risque de perte accidentelle de la chose vendue est transféré sur l'acheteur.

6. Réserves de propriété

Nous nous réservons le droit de propriété jusqu'à la réception de tous les paiements stipulés dans le contrat d'achat, et en particulier aussi des intérêts de retard ainsi que des frais de recouvrement et d'encaissement. L'acheteur nous autorise de faire procéder à l'inscription dans le registre de réserves de propriété au frais de l'acheteur et d'accomplir toutes les formalités correspondantes. Il nous autorise en outre à informer des tiers sur la réserve de propriété.

L'acheteur est dans l'obligation – et ce jusqu'au paiement intégral des créances du contrat d'achat – de traiter la chose achetée avec soin, de l'assurer pour la valeur neuve à ses propres frais et d'effectuer à temps les travaux de maintenance et de révision. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, l'acheteur est dans l'obligation de nous en informer sans délai.

7. Reprise de marchandises

Il n'existe aucun droit de reprise des marchandises. Si nous nous déclarons d'accord à titre faveur avec une reprise, cela s'applique sous réserve de l'autorisation par le service de contrôle des marchandises, et des frais d'établissement de dossier sont facturés.

Pour les articles de stock un droit de retour existe dans les 5 jours pour la quantité livrée de notre stock.

8. Paiement

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard et des frais de recouvrement forfaitaires de 10 francs suisses par mise en demeure sont dus. Les éventuels frais d'encaissement sont supportés par l'acheteur. Toute compensation de contre-prétentions avec le montant de la facture est exclue, dans la mesure où les contre-prétentions de l'acheteur n'ont pas été constatées de manière exécutoire et reconnues par nous.

9. Défauts / garantie

L'acheteur est dans l'obligation de contrôler les marchandises livrées immédiatement après leur réception, afin de constater d'éventuels défauts, et en particulier un aspect extérieur parfait et le bon fonctionnement. **Les défauts doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de dix jours après la réception de la marchandise.** Les défauts cachés doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de dix jours après leur découverte. Si l'acheteur manque à son devoir de contrôle immédiat de l'objet acheté et/ou de réclamation écrite de défauts, notre obligation de fournir une garantie ne s'applique pas. Toute obligation de fournir une garantie concernant des défauts qui sont découverts après le délai de deux années après la livraison ne s'applique pas. Nous accordons une garantie sur les défauts qui ont fait l'objet d'une réclamation à temps, dans la mesure où les défauts ayant fait l'objet d'une réclamation sont dus à un matériau de mauvaise qualité ou à une fabrication défectueuse. Notre garantie est toutefois limitée – en ce qui concerne l'aspect matériel – à la garantie du fabricant et elle est en outre limitée à notre choix entre la suppression des vices entachant la chose, une livraison de remplacement ou un remboursement de la valeur de la commande concernant les objets non remplacés. En cas de suppression des vices entachant la chose, nous prenons en charge les frais nécessaires à la suppression des vices entachant la chose, comme par exemple les frais de transport, les frais de déplacement, la main d'œuvre et les frais afférents aux matières. Dans tous les autres cas, toute application de la garantie, et en particulier la prise en charge des coûts de démontage ou du remontage ainsi que des dommages qui sont occasionnés directement ou indirectement par les objets livrés eux-mêmes ou par leur utilisation, est exclue. Les modifications ou les travaux de réparation effectués par des tiers, un montage incorrect ainsi que le non-respect des conditions d'exploitation annulent notre obligation de fournir une garantie. **L'acheteur supporte tous les risques liés à l'utilisation du produit et il est seul responsable des éventuels dommages qui en résultent.** L'entretien et la maintenance de tous les appareils livrés sont l'affaire de l'acheteur. Nous nous réservons le droit de dispositions explicitement différentes dans des contrats de maintenance particuliers.

10. Jurisdiction compétente / lieu d'exécution de la prestation / droit applicable

La juridiction compétente pour tous les litiges découlant du contrat se situe sur le lieu de notre siège social.

Ce sont les tribunaux de droit commun qui sont compétents. Nous sommes toutefois autorisés d'intenter un procès dans toute autre juridiction compétente. Le lieu d'exécution de la prestation est notre siège social. Le droit suisse est applicable.